

Madame le Président, si vous estimez que ma question de privilège est justifiée, je vais proposer, appuyé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que la question de la campagne d'information du gouvernement sur l'énergie et tous les documents pertinents relatifs à la campagne soient renvoyés au comité permanent des privilèges et des élections pour qu'il les examine et présente un rapport.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je laisse au public canadien le soin de juger de la futilité des points que l'opposition a fait valoir au cours du débat sur la résolution relative à la constitution.

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: Jour après jour, parce que l'opposition conservatrice est divisée et incapable de débattre la substance des importantes questions constitutionnelles dont la Chambre est saisie, elle s'est inventé des motifs de soulever la question de privilège et d'invoquer le Règlement. Les conservateurs ont fait perdre de nombreuses heures à la Chambre en soulevant des questions qui ont toutes été reconnues sans fondement.

La question du député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) me paraît se classer dans la même catégorie. En effet, s'il avait suivi le débat et la période des questions à la Chambre au cours des dernières semaines, il n'aurait pas eu l'audace ou ne se serait pas donné la peine d'importuner la Chambre pendant vingt minutes par ses arguments, car, comme je l'ai dit quand j'ai invoqué le Règlement au cours de son intervention—et je tiens à le répéter maintenant bien clairement—le haut fonctionnaire en question a reconnu avoir préparé la note de service dont le député a parlé. Lorsqu'on l'a interviewé à ce sujet il y a quelques semaines, il a bien dit que son ministre avait effectivement rejeté la note de service qu'il avait rédigée. J'ai déclaré ici même à la Chambre . . .

Une voix: C'est exactement ce que vous avez fait.

M. Lalonde: . . . j'ai déclaré catégoriquement avoir rejeté le projet avancé par le haut fonctionnaire en question et avoir désapprouvé et l'objectif proposé et la manière envisagée pour le réaliser.

Mon honorable ami a déclaré, je pense, qu'il ne me croyait pas. Je ne voudrais pas mal citer ses propos, mais si c'est bel et bien ce qu'il a dit, je lui conseillerais de se reporter au Règlement qui, comme il le constatera, prévoit les cas où un député ne croit pas une déclaration faite à la Chambre. Autrement, je lui conseillerais d'accepter ma déclaration pour ce qu'elle est, soit un exposé de faits qui se sont produits.

M. Andre: Avec une garantie absolue.

M. Lalonde: Mon ami fonde son argumentation éculée sur une note de service qui a été rejetée. Je pourrais approfondir la question, mais je ne traiterai pas du fond de cette note parce que, je le répète, cela n'a aucun rapport avec la question.

Privilège—M. Beatty

Quant aux messages publicitaires qui sont diffusés depuis plusieurs semaines, si le député s'était donné la peine de les étudier—et je constate d'ailleurs que dans son intervention il n'a même pas fait mention d'un seul des mots employés dans ces messages—je pense qu'il constaterait que la campagne publicitaire qui dure déjà depuis plusieurs semaines et même plusieurs mois s'inscrit exactement dans la foulée de la campagne publicitaire du précédent gouvernement ainsi que du gouvernement libéral qui l'avait lui-même précédé. En fait, si mon honorable collègue se renseignait sur toute la publicité qu'a faite le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources l'année dernière, il constaterait qu'elle a bien coûté quelque cinq millions de dollars, chiffre qui n'est certainement guère différent du chiffre dont il a fait mention.

Par conséquent, comme je ne veux pas faire perdre leur temps aux députés, permettez-moi de dire que je pense que la Chambre est actuellement saisie de questions d'une grande importance et que je ne voudrais pas empêcher les députés de participer au débat sur la question constitutionnelle. Toutefois en ce qui concerne la question de privilège du député, je tiens à dire à la Chambre et à vous, madame le Président, qu'elle est absolument sans fondement, qu'elle n'est pas du tout pertinente et qu'à ce titre elle devrait être repoussée.

M. McGrath: Madame le Président . . .

M. Neil: Madame le Président . . .

Mme le Président: Est-ce que les deux députés souhaitent prendre la parole à propos de la même question de privilège?

Demain, je rendrai ma décision sur la question de privilège qui a été soulevée par le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) et qui présente des analogies avec celle du député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty). Bien que le sujet soit différent, je pense que les deux questions sont très proches. Après l'intervention du député qui a duré 20 minutes, je pense en toute honnêteté que la Présidence est suffisamment au courant de la situation. Par ailleurs, j'ai entendu l'avis du ministre et je voudrais que la Chambre reprenne l'étude des autres questions dont elle est saisie. Je rendrai ma décision sur ces deux questions de privilège demain, après la période des questions.

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, vous avez signalé l'autre jour au député de Nepean-Carleton (M. Baker) que vous entendriez d'autres arguments sur des questions de privilège portant sur des sujets semblables. Or, justement, j'ai un argument. Le député qui a soulevé la question aujourd'hui a eu la bonté de me fournir un exemplaire de son document écrit dans lequel, par exemple, il a omis l'une des questions les plus importantes de sa présentation. Or, ces arguments, et je dis cela en toute déférence, diffèrent de ceux du chef de l'opposition (M. Clark) et doivent être considérés, dans mon cas, comme étant différents des arguments présentés par le très honorable chef de l'opposition l'autre jour . . .